

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU

Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX

Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT

Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE

Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH

Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT

Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05668-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Catherine CALLY, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT, Najat LEMERAY et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 5-1
- en exercice : 29	- pour : 23	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 15	- contre : 0	
- votants : 23	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-065 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment l'article 270 ;

Considérant que Madame Isabelle LEPESTEUR a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 1^{er} juin 2023,

Considérant l'acceptation par courrier en date du 29 juin 2023 par Madame la sous-Préfète,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste « Unis et innovants pour Condé-en-Normandie » immédiatement après le dernier élu, Monsieur Arnaud MOREAU a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal en remplacement de Madame Isabelle LEPESTEUR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Arnaud MOREAU en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

